



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## transport de marchandises

Question écrite n° 66631

### Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les propositions des transporteurs routiers de marchandises pour contourner les difficultés de mise en œuvre de l'écotaxe kilométrique. Conscient de la nécessité de contribuer au financement des infrastructures de transport, ils proposent la création d'une vignette. Une telle solution, conforme à l'esprit du Grenelle de l'environnement, présenterait en outre l'avantage de donner une visibilité en termes de coût aux acteurs du transport routier de marchandises. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'analyse qu'il fait de la situation et sa position quant à l'opportunité de mise en place de cette vignette qui permettrait l'entretien du réseau routier non-concédé.

### Texte de la réponse

La mise en œuvre de la redevance kilométrique a rencontré des difficultés techniques, économiques et d'acceptabilités majeures qui ont conduit le Gouvernement, dans un premier temps, à l'ajourner puis, dans un deuxième temps, à l'abandonner. Dès le mois d'octobre 2014, compte tenu d'échanges préalables avec les chargeurs et les transporteurs routiers, un groupe de travail piloté par le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche a été mis en place pour examiner les mesures permettant d'assurer le financement des infrastructures de transport par le secteur du transport routier de marchandises. Ce groupe de travail a principalement examiné deux modalités de contribution : une vignette par application de la directive européenne relative à la tarification du réseau transeuropéen de poids-lourds dite « Eurovignette » ; la prolongation de la mesure exceptionnelle décidée pour le budget 2015 consistant à rehausser de deux centimes la fiscalité pesant sur le gazole professionnel (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ou TICPE). Le groupe de travail a étudié de manière partenariale et approfondie ces deux scénarios à la fois en termes de possibilités juridiques, d'impact sur le secteur et de répartition entre les différents acteurs. Il est apparu que si elle présentait quelques avantages, la vignette n'était pas consensuelle parmi les acteurs et qu'en particulier le cadre communautaire limitait très fortement les dispositifs possibles. La plus grande partie des acteurs économiques a, en revanche considéré, que le rehaussement de la TICPE constituait le meilleur compromis notamment dans la mesure où elle était simple à percevoir et facilement traductible dans les échanges entre chargeurs et transporteurs. C'est donc ce mécanisme qui a été pérennisé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Georges Ginesta](#)

**Circonscription :** Var (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66631

**Rubrique :** Transports routiers

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 octobre 2014](#), page 8540

**Réponse publiée au JO le :** [19 janvier 2016](#), page 578